1MA ASSEMBLEA DI I ZITELLI

Guide du professeur

Votre classe participe à la 1ère Assemblea di i Zitelli de la Collectivité de Corse qui se déroulera à l'Assemblée de Corse le 7 juin 2018.
Cette brochure présente la manifestation à travers les différentes étapes et apporte des précisions sur le travail à mener en classe.

ASSEMBLEA DI CORSICA

académie Corse

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'ASSEMBLÉE DES ENFANTS

Tout savoir sur l'Assemblée des enfants

Les jeunes d'aujourd'hui, qui sont les citoyens de demain, doivent s'initier aux bases de la démocratie. La Collectivité de Corse est tout naturellement portée à s'investir dans ce sens, et l'Assemblée de Corse est donc l'espace civique approprié pour cette « école de la citoyenneté » à l'échelle de la Corse.

LES THÈMES DE L'ASSEMBLÉE DES ENFANTS

Chaque classe participant à l'opération élaborera d'une part, une question destinée au Président de l'Assemblée de Corse et une question destinée au Président du Conseil Exécutif, d'autre part, un projet de motion sur des thèmes relevant des quatre domaines suivants :

Vie scolaire, solidarité, santé
Exemples : Protection des enfants et adolescents contre la cyberaddiction - Regard sur le handicap et accessibilité des espaces publics - Protection des préadolescents contre le tabagisme - Relations intergénérations - Prévention contre les accidents domestiques - lutte contre la précarité et l'exclusion...

Culture, sport, loisirs
Exemples : langue corse - Connaissance et respect de la diversité, de la différence - Pratique sportive - Oeuvres et les lieux culturels - patrimoine archéologique et architectural...

Environnement, développement durable
Exemples : Les pollutions - Les économies d'énergie- La protection et la gestion des milieux naturels - la qualité des produits alimentaires - La protection des animaux domestiques - L'eau...

Enfants du monde, coopération, citoyens d'Europe
Exemples : Respect de la déclaration des droits de l'enfant - Utilisation de la main d'œuvre infantile - Jumelages d' établissements ...

Comment rédiger une question orale ?

Les questions orales peuvent être rédigées en corse ou en français.

La question orale, posée au Président de l'Assemblée de Corse ou au Président du Conseil Exécutif, devra concerner un sujet d'actualité, ayant une implication dans la vie quotidienne et correspondant aux compétences de la Collectivité de Corse.

Exemples :
- Quelles mesures pour améliorer la protection d'une réserve naturelle en saison touristique ?
- Peut-on aménager des pistes cyclables en bordure de voierie territoriale ?
- Comment faire connaître aux jeunes les collections de nos musées ?
- Quels aménagements pour un égal accès à internet sur le territoire ?

Une question orale expose un problème et appelle une réponse précise. Elle se termine généralement par une formule du type : « *Que comptez-vous faire pour résoudre ce problème ?*» ou « *Quelles solutions ou quelles décisions seront mises en œuvre ?* »
L'auteur commence par l'adresse : « *Monsieur le Président de l'Assemblée* » ou « *du Conseil Exécutif* » et se termine par la formule « *Je vous remercie* ». Le temps de parole consacré à la question n'excède pas deux minutes.

Comment rédiger une motion ?

Les motions peuvent être rédigées en corse ou en français.
Une motion est un texte formulé sur un sujet précis et soumis à l'Assemblée et sur lequel celle-ci doit se prononcer et voter (motions demandant la création d'un observatoire de la parité et de l'égalité ; sur le soutien au réseau d'écoles spécialisées aux élèves en difficulté…)

Sont indiqués tout d'abord :
- L'auteur de la motion (« motion déposée par… ») et son objet.

LE TEXTE COMPREND DEUX PARTIES :

1/ Un préambule, consacré aux éléments justifiant et fondant la demande (les « considérants »). La rédaction est évidemment variable en fonction du sujet traité mais, dans la plupart des cas, ces considérants permettent d'exposer la problématique, le contexte et la justification de la motion.

a) La problématique générale, (pas plus de deux considérants de préférence)
Exemple : CONSIDERANT l'urgence de protéger la châtaigneraie corse d'un danger imminent, l'arrivée du cynips.

b) La situation actuelle , le contexte motivant la demande (de deux à quatre considérants)
Exemple : CONSIDERANT qu'il n'existe aucun moyen de traitement curatif ou préventif suffi samment efficace pour ralentir la progression du cynips ou le contrôler une fois qu'il est présent.

c) les éléments précis de la situation locale qui justifient la motion (deux considérants)
Exemple : CONSIDERANT l'importance de notre châtaigneraie tant d'un point de vue agricole (filières castanéicole et porcine) que d'un point de vue culturel, patrimonial et environnemental (40.000 ha de châtaigniers).

2/ Une seconde partie, dans laquelle sont énoncés les souhaits et demandes présentés par l'Assemblée aux autorités concernées (Gouvernement, Collectivités, Union Européenne, Autorités sportives, voire CTC elle même...) exprimés par des verbes comme « demander », (« demande au Ministre de... ») et, si nécessaire, « mandater » le Président du Conseil Exécutif pou saisir l'autorité.

Exemple : DEMANDE au Ministère de l'Agriculture de prendre immédiatement une mesure sanitaire d'interdiction des importations, et de l'accompagner en urgence d'une demande de dérogation auprès de la Communauté Européenne.

MANDATE le Conseil Exécutif pour Gérer ce dossier en lien avec les Professionnels et les services concernés.

La motion doit être formulée de façon claire et précise pour être comprise par tout le monde.

L'élection du délégué junior

Les élèves sont sélectionnés sur la base du volontariat ; dans chaque classe retenue sont élus deux délégués, respectivement de sexe masculin et féminin. Leur mandat est d'une année non renouvelable.

L'élection des délégués juniors se fait en classe, après que la candidature de la classe a été retenue par le jury. La liste des délégués juniors à l'Assemblée des enfants est constatée par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Chaque élu viendra assister à la séance de l'Assemblée des enfants, accompagné de l'un de ses parents ou d'un membre de sa famille nommément autorisé par les parents.

Les enseignants peuvent solliciter en amont les élus référents afin qu'ils viennent rendre visite à la classe (voir liste des élus référents ci-après).

La remise de vos travaux

Vous devez mettre en forme le texte de votre motion et de vos questions orales. Vous pouvez, pour vous aider, consulter les motions et questions déposées par les conseillers à l'Assemblée de Corse, accessibles en ligne sur le site www.corse.fr, rubrique scéance publique.
Vos travaux devront parvenir à votre DASEN avant le 20 avril 2018.

L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI

La sélection des questions et des motions

Un jury, composé des membres désignés par le Recteur d'Académie et par le Président de l'Assemblée de Corse se réunit pour sélectionner :

- quatre propositions de motions
- quatre questions au Président de l'Assemblée de Corse
- quatre questions au Président du Conseil Exécutif de Corse.

Les quatre motions retenues sont envoyées à toutes les classes participantes pour que celles-ci en débattent et donnent leur avis à leur délégué junior sur celle qui leur parait la meilleure.

Après l'Assemblée des enfants, lors d'une séance de l'Assemblée de Corse, la motion lauréate pourra être reprise par un élu référent, qui la dépose, en son nom personnel ou au nom de l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse. Ce texte fera alors l'objet d'une procédure d'examen identique à toute autre motion.

La session de l'Assemblée des enfants

Le 7 juin 2018, l' Assemblée des enfants se réunit en Séance plénière.

La journée se déroule en deux temps :

1) les délégués juniors sont regroupés en « commissions » où, sous la présidence des élus référents, sont discutées les motions retenues ;

2) La séance publique débute par une allocution du Président de l'Assemblée de Corse, se poursuit par la séance des questions posées alternativement au Président du Conseil Exécutif et au Président de l'Assemblée de Corse qui répondent ; les délégués juniors présentent ensuite les motions retenues dans une intervention de cinq minutes lue à la tribune. Enfin, les quatre motions font l'objet d'un vote afin d'établir le palmarès définitif.

Les visites de l'Assemblée de Corse

Les enseignants qui le souhaitent peuvent organiser une visite de l'Assemblée de Corse avec leur classe et s'adresser, pour cela, au secrétariat général de l'Assemblée (04 95 51 66 81). La Collectivité de Corse prend en charge les frais de transport par une subvention à l'organisateur du déplacement.
Les visites étant nombreuses, nous vous conseillons de formuler votre demande le plus tôt possible.

La venue de la classe lauréate

La classe dont la motion aura recueilli le plus grand nombre de suffrages sera invitée à assister au vote de l'Assemblée de Corse sur ce texte.

L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI

Vos élus référents

L'Assemblée de Corse désignera en début de mandature (janvier 2018), parmi ses membres, des «référents» auxquels pourront s'adresser les enseignants et les délégués; ces élus pourront également se rendre dans les établissements afin d'informer les participants.

Pour toute information complémentaire contactez-nous :
anne.labertrandie@ct-corse.fr – 04 95 51 66 81
anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr – 04 95 51 64 27

http://www.corse.fr/acdesenfants

ASSEMBLEA DI CORSICA

académie Corse
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE